3e ANNÉE, N° 66. — JEUDI, 6 JANVIER 1848.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *A Galata.*

Dans les Villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Paris, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.

A Marseille, chez Mve *veuve Camoin et Cie.*

A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 3, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Constantinople ..... un an, 8 colonat.
" 6 mois, 4 "
Provinces et Etranger un an, 9 "
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du G.-S.

Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 6 Janvier.

—

DE LA NÉCESSITÉ D'UN TRAITÉ ENTRE L'EMPIRE OTTOMAN ET LA GRÈCE.

Depuis la création du royaume grec, les rapports de la Turquie avec le gouvernement hellénique ont eu plus d'une difficulté, et cela se comprend. Il était même impossible qu'il n'en fût pas ainsi, quelque soin que les gouvernans des deux pays apportassent à éviter les occasions d'envenimer les passions et les amours-propres mis en jeu dans la lutte qui avait précédé l'indépendance de la Grèce. Il serait peu convenable, en ce moment, de faire l'historique des froissemens pénibles, des complications nombreuses qui ont eu lieu entre les deux états, de les prendre un à un et de les analyser pour faire la part de responsabilité qui revient à chacun. Bien que nous n'en soyons empêchés par aucun des motifs qui nous portent si souvent à défendre les intérêts de la Turquie, et qu'il n'y aurait à le faire nulle compromission pour elle, nous pensons que ce travail ne serait point utile à la situation présente. Si les récits du passé ont des leçons de sagesse, ils ont aussi des souvenirs d'amertume, et il n'est pas raisonnable de les entreprendre sans nécessité. Nous ne voulons donc rien dire qui ne puisse convenir aux raisons de la bonne entente qui doit exister entre deux états voisins. Il est mieux, ce nous semble, de rechercher par quels moyens cette entente, qui n'a pas encore été bien établie, peut l'être sans dommage pour l'un ou l'autre des deux pays, car les situations ne sont bonnes et ne peuvent être durables, que lorsqu'elles ont pour base l'accord des intérêts et la légitimité des droits stipulés par les traités. Nous avouerons même que nous n'avons pas de grands frais d'imagination à faire pour trouver la voie qui peut sûrement conduire à ce résultat si désirable: elle est indiquée dans la réponse de la Porte à la lettre du cabinet d'Athènes, qui a mis fin au différend turco-grec, dans laquelle il est parlé de la nécessité d'un traité de commerce entre les deux états. Tous ceux qui désirent la régénération de l'Orient et qui travaillent au développement de ses destinées, ne peuvent qu'applaudir à l'initiative que prend pour la seconde fois le gouvernement ottoman pour donner à ses relations avec la Grèce la solidité d'une convention commerciale reposant sur la justice et la conscience éclairée que chacun doit avoir de ses droits légitimes.

Si cette initiative reçoit un bon accueil en Grèce, le traité dont il vient d'être parlé, n'aura pas à souffrir de longs retards pour devenir la loi des deux pays; de toutes les clauses qui doivent le former, il n'en est point d'inconnues: toutes ont été discutées, et depuis l'époque des premières négociations sur cet important sujet, il ne s'est rien passé qui ait donné naissance à quelque nouvel intérêt. Les bases sont les mêmes, rien n'est changé, que nous sachions, et il n'y a qu'à reprendre le travail de 1840. Expliquons-nous.

Vers la fin de 1839, le roi Othon envoya à Constantinople son ministre des affaires étrangères, M. Zographos, pour féliciter le Sultan Abdul-Medjid sur son avènement au trône. Désireux de rendre plus régulières et plus solides les relations qui existaient entre les deux pays, le gouvernement de S. M. I. parla alors, comme aujourd'hui, de la nécessité, d'un traité entre la Turquie et la Grèce, qui réglerait définitivement et selon l'esprit des protocoles de Londres leurs intérêts politiques et commerciaux. La proposition de la Porte fut acceptée, et la présence de M. Zographos à Constantinople, fut une occasion toute naturelle d'ouvrir les négociations; elles commencèrent dans les premiers jours de janvier 1840, et aboutirent à la convention du 3 mars de la même année. Le ministre des affaires étrangères hellénique était assurément l'homme qui, par sa position dans les conseils du roi Othon, réunissait les meilleures conditions de compétence, et pouvait le mieux stipuler pour son pays. Tous les points importans qui servent de base aux relations internationales, furent examinés successivement avec la plus grande attention, aussi bien que ceux d'un ordre secondaire; et si par les concessions qu'elle fit, la Porte se montra animée d'un grand esprit de conciliation, le représentant grec donna plus d'une preuve de son habileté diplomatique. Ainsi il fut convenu que « le commerce côtier pourrait être fait librement par les navires des deux pays, à la charge par eux de se soumettre aux obligations imposées aux navires des indigènes les plus favorisés. » Pour un pays tel que la Grèce, dont la marine marchande pénètre sur tous les points des côtes de la Turquie, cette clause avait une importance majeure, puisqu'elle ne pouvait être acceptée qu'au grand détriment de la marine marchande de l'Empire. Il fut encore convenu que « des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour désigner les articles similaires dont l'importation pourrait être restreinte; » concession avantageuse pour la Grèce, car la Turquie aurait bien pu se réserver le droit de désigner seule les produits de la Grèce qu'elle entendait atteindre par cette clause.

Le traité terminé, M. Zographos dut quitter Constantinople pour retourner à Athènes, où il arriva au mois d'avril, et il soumit la convention qui venait d'être conclue à la ratification du Roi Othon. Deux mois se passèrent, et dans le courant du mois de juin, la Porte fut informée que S. M. Hellénique refusait de ratifier. Ce refus fut regrettable, et nous croyons qu'il n'eut lieu que par une fausse appréciation de la situation respective des deux états contractans. En Grèce, l'opinion publique fut surtout exaltée par les journaux qui voyaient, dans la convention du 3 mars, la fin des rêves démesurés qu'ils faisaient pour l'avenir du nouveau royaume. Les sept années qui se sont écoulées depuis cette époque, ont dû rectifier bien des idées sur ce point, et donner aux esprits une intelligence plus nette et plus juste des destinées de la Grèce et des stipulations qui doivent être faites dans tout traité ayant pour but de régler définitivement ses rapports politiques et commerciaux avec la Turquie. Par la quantité et la variété de ses productions, l'Empire Ottoman peut se suffire à lui-même, et nous doutons que, par les siennes, le royaume hellénique lui soit jamais d'une grande utilité. La Grèce produit peu, et nous sommes persuadés que sa navigation de cabotage dans les ports de la Turquie est d'un immense avantage pour elle. On est donc fondé à dire, sans aucune intention blessante, que la Turquie peut se passer de la Grèce, et que la Grèce ne peut pas se passer de la Turquie. Cependant, c'est la Porte qui prend deux fois l'initiative du traité dont nous parlons. N'est-ce pas là une preuve de son grand désir de donner plus de régularité, et partant, plus de solidité aux rapports qui existent et doivent nécessairement exister entre les deux états, et de faire disparaître toute cause de méfintelligence entre eux? Jusqu'au XVe siècle, les traités de commerce n'ont eu qu'une importance secondaire; mais depuis, on a compris que les alliances qui reposent sur la légitimité des droits et des intérêts, ont au moins autant de valeur que celles qui ont pour base les calculs plus ou moins justes de la politique. De nos jours, bien des gens pensent avec raison que les traités de convenance valent les traités d'inclination. La reprise des négociations sur ce sujet serait un occasion naturelle de rapporter la mesure qui a été prise, l'an dernier, par le cabinet hellénique à l'égard des provenances de la Turquie, et à laquelle la Porte a répondu par une mesure identique pour les provenances de la Grèce. La cour d'Athènes doit trouver juste que le ministère ottoman veuille qu'en ce qui concerne les règlemens sanitaires, la Turquie soit traitée par le nouveau royaume aussi favorablement que par les autres états de l'Europe.

S. M. le Sultan se rend de temps à autre à la Porte, ou Elle choisit d'ordinaire, pour cette visite, l'époque du renouvellement de l'année. C'est une occasion pour le Sultan de stimuler le zèle des fonctionnaires. Placée dans ses appartemens qui donnent sur la grande salle du conseil, S. M. assiste à la séance, et indique souvent pour les affaires courantes la solution qui lui paraît convenable. Enfin ces visites sont une occasion pour le souverain de se mettre en communication directe avec ses ministres, de se faire rendre un compte sommaire des affaires, et de faire connaître sa pensée à son cabinet. On se rappelle que la dernière visite du Sultan à la Porte, au commencement de l'année 1847, avait eu pour résultat la suppression du marché des esclaves.

Aujourd'hui, S. M. accompagnée de sa suite ordinaire, s'est rendu à la Porte, où Elle a été reçue avec les honneurs accoutumés; Elle a assisté, de ses appartemens, à la séance du conseil de ce jour.

Le Sultan a déjà donné, dans mainte circonstance, des preuves de sa bienveillance et de sa générosité envers ceux des fonctionnaires de son empire qui se distinguent par leur zèle et leur dévouement au service de l'Etat. Tout le monde aussi connaît le désintéressement du Grand-Vézir actuel, S. A. Réchid pacha, la sincérité de son patriotisme et l'abénégation entière avec laquelle il n'a cessé de travailler au bien-être de son pays et à la réalisation de toutes les améliorations qui sont dans la pensée du souverain, et il serait superflu d'énumérer les titres qui le recommandaient à la bienveillance impériale. Aussi S. M. le Sultan, voulant récompenser le dévouement de ce fonctionnaire, lui a accordé, à titre de pension viagère, une augmentation d'appointemens de 50 mille piastres par mois. Cette récompense vraiment nationale, et sans précédens dans les annales de l'empire, honore à la fois le souverain qui l'a accordée et le fonctionnaire éminent que en a été l'objet.

Lundi matin, S. A. Réchid pacha, pénétré de reconnaissance pour cette insigne faveur, s'est rendu au palais impérial de Tchéragan, afin de déposer aux pieds du Sultan l'hommage de son dévouement et de sa gratitude.

Par ordonnance impériale en date de ce jour, le ministre des affaires étrangères, A'ali éfendi, a été promu au rang de muchir (pacha à trois queues). La nouvelle de cette faveur du Sultan sera accueillie avec une égale satisfaction par les employés de la Porte et les membres du corps diplomatique. Alliant à une rare modestie une instruction solide et une grande expérience des affaires, A'ali éfendi après avoir rempli en Europe diverses missions diplomatiques, et occupé pendant trois ans avec distinction l'ambassade de Londres, dirige depuis un an les affaires étrangères avec beaucoup de zèle et d'habileté. La droiture de son caractère et la sûreté des ses relations lui ont concilié, à un degré éminent, l'estime et l'affection générales. Devoué à la réforme par patriotisme et par conviction, tout ce qui peut augmenter son importance dans le conseil, sera un bienfait pour le pays et une garantie de plus pour le maintien des bons rapports avec les Puissances amies de la Porte.

Dans l'esprit de tous ceux qui portent à ce pays un intérêt sincère et qui considèrent l'application des réformes octroyées par le Sultan comme le seul moyen efficace de régulariser l'administration, de la moraliser et de développer toutes les ressources de l'Empire, la récompense accordée à S. A. le Grand-Vézir se complétait naturellement par la faveur dont le ministre des affaires étrangères vient d'être l'objet; et ce nous est une double satisfaction d'avoir à annoncer à la fois ces deux actes de la bienveillance impériale.

ANNUAIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN POUR L'ANNÉE DE L'HÉGIRE 1264.

On sait que le gouvernement a publié, l'année dernière, pour la première fois, un Annuaire de l'Empire, en annonçant que ce travail serait continué. Cette utile publication, qui se fait sous la direction du premier interprète du Divan, au bureau de traduction de la Porte, est principalement due au zèle éclairé de l'un des membres de ce bureau, Ahmed Véfik éfendi. L'Annuaire pour l'an de l'hégyie 1264, correspondant à l'année 1848, vient de paraître, et non seulement il est fait avec le même soin et la même exactitude, mais nous avons encore à y signaler de nombreuses additions qui sont de véritables améliorations:

Ainsi, le calendrier a été complété par l'indication des heures de la prière.

Dans le tableau des conseils, on a ajouté le conseil des mines, le conseil des fabriques militaires et le conseil supérieur de santé;

Dans le tableau de l'armée, on a ajouté tous les corps de réserve avec les cadres de leurs états-majors.

On a donné également les cadres de la marine, qui avaient été omis dans le premier travail;

Le nouvel Annuaire donne aussi la liste de tous les archévêques des circonscriptions épiscopales. Le même travail a été fait pour les fonctionnaires religieux du rite israélite;

Dans le tableau du corps diplomatique, on a ajouté les noms des consuls et agens étrangers établis dans tout l'empire;

Un tableau a été ajouté pour indiquer les titres qu'on doit donner aux fonctionnaires des différens grades de l'ordre civil, militaire et religieux, conformément à un règlement publié il y a quelques mois par la Porte;

Enfin le nouvel Annuaire contient de plus que le précédent la liste, par ordre alphabétique, de toutes les divisions territoriales de l'Empire.

Il suffit de signaler toutes ces additions pour en faire comprendre l'importance, et nous ajouterons que, sous le rapport typographique, on n'a rien négligé pour donner au texte toute la netteté désirable.

Cet ouvrage est mis en vente au bazar des libraires, au prix de 6 piastres du G. S. (1 fr. 50 c. environ), et les postes impériales se chargent du transport pour 1 piastre du G. S. dans toute l'étendue de l'Empire.

Le choléra règne toujours à Constantinople, mais il ne paraît pas avoir fait des progrès cette semaine. Cependant plusieurs cas ont été signalés dans le village d'Arnaout-Keuy. L'épidémie, qui régnait à l'Arsenal, a considérablement diminué d'intensité:

FEUILLETON.

LE MARIAGE IMPROMPTU.

Olivier Cromwel, ce terrible protecteur de l'Angleterre, dont la tête était toujours pleine de projets de la plus haute importance, sentait parfois, comme le sent l'homme le plus vulgaire, le besoin de s'arracher aux préoccupations sérieuses et de se détendre l'esprit. A cet effet, il avait attaché à sa personne, avec la commission de le faire rire, quand il le leur ordonnerait, un certain nombre d'hommes facétieux, dont les lazzis et les saillies n'étaient pas du meilleur goût, qu'il faisait venir, comme des danseurs de corde ou des joueurs de gobelets, et qui lui tenaient lieu des petit chats dont Richelieu, dans le même but, aimait à provoquer et à regarder les ébats.

Parmi ces fous la nécessité réduisait à faire le triste métier de bouffons, et à stimuler la gaîté de l'homme dont les éclats de joie étaient quelquefois, comme les rugissements de la hyène, un signal de mort, se trouvait Jerry White, jeune licencié en théologie, d'agréable tournure, d'un esprit vif et piquant, pourvu d'autant d'instruction que l'était de la science en son pays permettait alors d'en avoir, mais privé tout-à-fait des biens de la fortune. Cromwel, qui l'avait remarqué parmi ses compagnons, et qui aimait son enjouement, lui avait donné le titre et les appointemens de son chapelain.

Jerry, aux avantages de l'esprit et du corps qu'il possédait, joignait une imagination ardente, une grande sensibilité de cœur et une ambition qui dépassait de beaucoup ses moyens de la satisfaire. Vivant dans la maison du protecteur, ayant des rapports presque journaliers avec les personnes qui l'habitaient comme lui, il n'avait pu voir Francis, la quatrième fille de son maître, sans en devenir éperdument amoureux. Quand il eut reconnu le sentiment que la vue de la jeune personne avait fait naître en lui, il songea sur-le-champ à l'immense distance qui le séparait de celle sur qui il osait jeter les yeux, et se sentit presque défaillir. Son ambition et son amour n'offusquant point complètement sa raison, il se demanda si lui, pauvre et obscur jeune homme, vivant dans un état de domesticité, n'était pas fou de penser à l'alliance d'un homme qui régnait sur l'Angleterre avec un pouvoir beaucoup plus absolu que ne l'avaient jamais fait les rois; et si régnait sous un titre qui n'était point défini, et auquel il pouvait conséquemment attribuer toutes les prérogatives qu'il jugeait à propos d'accumuler sur sa tête. Quel moyen avait-il de s'élever jusqu'à celui dont la vertu était presque une loi pour le monde, et qui voyait les souverains de l'Europe solliciter obséquieusement son alliance? Comment espérer que Cromwel accueillerait sa demande, s'il avait jamais assez de courage pour la lui faire, lui qui avait refusé la main de Francis au fils de Charles 1er, destiné peut-être à remonter sur le trône dont avait été précipité son père.

Telles étaient les réflexions que faisait Jerry. Toutes étaient pleines de justesse, mais elles ne devaient pas toujours prédominer son esprit. Jetant les yeux autour de lui, songeant de quelle classe étaient sortis les hommes qui occupaient alors les dignités et jouissaient du pouvoir, voyant revêtus des insignes des honneurs et du traitement de colonel un Hewson et un Price, dont l'un avait été cordonnier et l'autre conducteur de voitures, il se demanda si, lui qui leur était supérieur par la figure, l'esprit et l'instruction, il ne pouvait pas espérer de parvenir, en continuant de plaire à son maître, à quelque haute dignité ecclésiastique qui comblerait la distance existant entre lui et celle qu'il aimait, et le rapprocherait d'elle.

Tout rempli de cette encourageante idée, et se voyant déjà évêque d'York et pair d'Angleterre, il pensa que tous ses efforts pour s'élever, dissentis à être suivis du plus beau succès, ne le mènerait point complètement à son but, si Francis ne connaissait son amour, et ne comentait à le partager. Comment révéler son secret et en faire accueillir favorablement l'aveu? Des regards pouvaient n'être pas compris, ne connaître à rien s'ils l'étaient, et peut-être même lui donner un ridicule. Ecrire, c'était bien hardi. Puis, comment une lettre serait-elle reçue? La fille du protecteur ne s'offenserait-elle pas? Ne tiverrait-elle pas l'amoureuse épître à son redoutable père, et une démarche téméraire ne serait-elle pas suivie pour lui, jeune insensé, d'une disgrace, d'une expulsion ou même de malheurs plus grands encore? Le pauvre Jerry se fatiguait à chercher, et comme cela arrive toujours, dans les grandes perturbations morales, ne trouvait rien.

Francis avait, parmi les femmes de sa suite, une jeune veuve nommée Mistriss Nancy Selby, fraîche, jolie, qu'elle distinguait des autres, que par amitié elle n'appelait jamais que de son premier nom, et que Jerry rencontrait fréquemment dans les appartements et les jardins. Toutes les fois qu'il pouvait converser librement avec elle, l'amoureux jeune homme l'entretenait de celle qui le lui remplissait ses pensées et la nuit lui apparaissait en rêve; il la félicitait d'être attaché à une aussi charmante maîtresse, de posséder ses bonnes grâces, de la voir, de lui parler toutes les fois qu'elle voulait, aussi long-temps qu'elle le voulait, et jurait qu'il paierait volontiers de sa vie, une heure d'un bonheur semblable à celui dont elle jouissait des journées, des semaines entières.

Ces entretiens que Jerry renouvelait souvent par suite du besoin qu'il éprouvait d'épancher son cœur, eurent un résultat auquel il ne pensait pas, et qu'il était loin d'ambitionner. La jeune veuve, qui, avec sa sagesse de femme eût bientôt deviné les sentimens du chapelain, commença à le prendre en pitié et à le plaindre de bonne foi; mais à force d'entendre parler d'amour, elle finit par en concevoir un fort vif pour celui dont elle n'était que la confidante.

Jusque-là, elle n'avait rien dit à Francis de ses conversations avec Jerry, et de la tendresse que celui-ci nourrissait pour elle; quand l'état de son cœur lui fut bien connu et qu'elle sentit qu'elle aimait, jugeant qu'elle était pour le chapelain un parti beaucoup mieux assorti que la femme à laquelle il avait la coupable ambition de penser, elle résolut de rompre le silence.

Un matin donc qu'elle habillait sa maîtresse, dans l'espérance de l'amuser et de provoquer de sa part quelque manifestation méprisante qu'elle pourrait rapporter à Jerry et qui rabattrait ses fumées amoureuses, elle lui raconta longuement et en accompagnant ses discours de railleries, les confidences que lui avait faites le jeune homme. Mais quels ne furent point son dépit et sa surprise de voir Francis interrompre l'œuvre importante de sa toilette, pour l'écouter avec intérêt, avec attendrissement, lui faire répéter plusieurs fois les expressions passionnées du chapelain, en paraître orgueilleuse, en un mot, trahir par sa contenance, son émotion et quelques larmes furtivement échappées, un amour renfermé et qui datait déjà de loin.

Nancy reconnut sur-le-champ qu'elle avait été maladroite et en eut bien du regret; mais il n'y avait pas moyen de réparer le mal qu'elle venait de se faire à elle-même, et elle fut forcée d'en subir les conséquences. Francis lui avoua qu'elle aimait le jeune chapelain, la chargea de lui dire qu'elle voyait son amour sans mécontentement et qu'elle l'autorisait à lui écrire. Bientôt il s'établit entre les amants un commerce de lettres dont la jeune veuve fut la messagère. Nous devons dire que, quoique le rôle qu'elle jouait dans cette intrigue lui fit un mal affreux, elle le remplit avec fidélité et ne trompa point la confiance qu'on avait en elle. Victime souffrante et résignée, elle obéissait, pleurait en silence.

Un jour qu'elle avait apporté une longue lettre de Jerry à sa maîtresse, et que celle-ci, après l'avoir lue, paraissait inquiète et soucieuse, s'imaginant que le chapelain avait commis quelque imprudence dont elle pourrait tirer profit, elle dit d'un ton de voix plein d'intérêt, mais aussi de curiosité:

— Madame est rêveuse...

— Cela est vrai.

— Inquiète!

— Cela est vrai aussi.

— Mécontente!

— Peut-être.

— Est-ce que Jerry aurait par quelque expression offensé madame? Est-ce qu'il aurait cessé de mériter ses bontés?

— Oh! non, non. Jamais son langage ne fut plus tendre et jamais il ne se montra plus digne de mon amour!

Nancy baissa tristement la tête et reprit:

— Pourquoi donc, pardonnez-moi mon indiscrétion, madame, pourquoi donc ce voile d'inquiétude et presque de tristesse étenda sur votre visage?

— Il me fait une demande.

— Ah!

— Il me supplie de lui accorder la permission de me dire de vive voix ce que de la main il m'écrit.

— Il demande à vous voir, à vous entretenir.

— Oui, Nancy.

— Quelle imprudence!

— Sans doute... mais pourtant...

— Pensez donc, madame, que milord votre père a des espions partout, qu'il n'ignore rien de ce qui se passe autour de lui, comme au dehors; que vous êtes surveillée vous-même.

— Je le sais; mais vois, toi qui as eu un mari, toi qui as aimé, s'il est possible de résister à une prière aussi tendre, aussi touchante que celle qu'il me fait.

— Et Francis présenta à la jeune veuve la lettre de Jerry, en lui disant: Lis.

Celle-ci fut forcée de lire jusqu'au bout et d'applaudir à des expressions dont il n'en était pas une qui ne lui déchirât le cœur.

— Eh bien! que dis-tu?

— Ce que je disais tout à l'heure, que si demande est imprudente.